



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 55886

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution préoccupante de la facturation des services bancaires. Il semble que non seulement le montant, mais également le nombre des services payants ne cesse d'augmenter. Se trouveraient ainsi désormais facturées des prestations telles que la délivrance d'office d'avis de situation annuelle de cautionnement, établis dans le cadre de prêts immobiliers. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure il est possible de limiter ces évolutions coûteuses pour les consommateurs et si les mesures concrètes annoncées le 9 novembre 2004, relatives aux pratiques tarifaires dans le secteur bancaire, sont de nature à apporter une réponse à ce problème de la multiplication du nombre de services facturés.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55886

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 667